



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 97907

Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le prix des médicaments innovants. L'industrie pharmaceutique met en vente des traitements médicamenteux de plus en plus efficaces, résultats de la recherche en la matière, notamment des traitements de l'hépatite C et des immunothérapies contre le cancer, à des prix très élevés. Dès lors, leur prise en charge peut s'avérer extrêmement coûteuse pour l'assurance maladie, dont le remboursement des médicaments constitue le premier poste de dépenses. Si l'efficacité thérapeutique constitue un critère pertinent de la fixation du prix par le Comité économique des produits de santé, le coût de revient de ces médicaments doit aussi être pris en compte, afin d'éviter que les marges de l'industrie pharmaceutique ne soient assurées dans d'importantes proportions par l'assurance maladie. Le processus de négociation et de fixation du prix pourrait également gagner en transparence. Il lui demande quelles adaptations et évolutions de ce processus le Gouvernement envisage de définir pour endiguer ce phénomène.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97907

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juillet 2016](#), page 6734

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)